



## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

### Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception :   /   /

Dossier complet le :   /   /

N° d'enregistrement :

## 1 Intitulé du projet

Projet d'ouverture du Cailly à Rouen (76)

## 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

### 2.2 Personne morale

Dénomination

SBV Cailly-Aubette-Robec

Raison sociale

N° SIRET

2 0 0 0 8 5 3 8 9 0 0 0 1 9

Type de société (SA, SCI...)

Collectivité territoriale

Représentant de la personne morale :  Madame

Monsieur

Nom

ANQUETIN

Prénom(s)

Benoit

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
Milieux aquatique et marin catégorie n°10: Canalisation et régularisation des cours d'eau	- modification du profil en long ou le profil en travers du lit mineur d'un cours d'eau sur une longueur de cours d'eau supérieure ou égale à 100 m ; - protection des berges, par des techniques autres que végétales vivantes sur une longueur supérieure ou égale à 200 m ; - dérivation d'un cours d'eau sur une longueur supérieure ou égale à 100 m.

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le SAGE Cailly-Aubette-Robec, approuvé par arrêté préfectoral le 28 février 2014, préconise dans sa disposition 11 de « créer un bras à ciel ouvert sur l'aval du Cailly » et qui demande que la continuité écologique soit rétablie au droit de la confluence entre le Cailly et la Seine, qui est un objectif majeur du territoire. En effet, ce dernier est inscrit au SDAGE Seine-Normandie. Ce projet permettrait d'avoir entre 500 et 600 ml de cours d'eau à ciel ouvert.

Le projet d'ouverture du Cailly permettrait de recréer un bras à ciel ouvert en milieu urbain tout en conservant la buse existante pour la lutte contre les inondations.

#### 4.2 Objectifs du projet

Le présent projet présente plusieurs objectifs:

- écologique: rétablissement de la continuité écologique entre le Cailly et la Seine (piscicole et sédimentaire). En plus de désimpermeabiliser les sols, la réalisation de berges en pente douce avec de la végétation de nord de cours d'eau va permettre l'installation d'une certaine biodiversité dans ce secteur.

- Inondation: soustraire 20 ha vis à vis de la crue centennale modélisée par le PPRi Cailly-Aubette-Robec (Cf étude hydraulique d'EGIS De 2019).

- Adaptation au changement climatique: Verdissement des quartiers ouest de la ville de Rouen en lien avec la balade du Cailly: développement des aménités liées à l'eau et la nature en ville.

Cela correspond notamment à la disposition 11 du SAGE Cailly-Aubette-Robec: "créer un bras à ciel ouvert sur l'aval du Cailly".

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

La durée des travaux est estimée à environ 1 an.

Concernant les deux ouvrages d'art à créer la méthodologie sera la suivante:

- ouvrage de franchissement rue de Bapeaume (15 ml): il a été validé en COPIL la réalisation d'un ouvrage cadre de 3 x 3,3 m. L'ouvrage sera réalisé en tranchée ouverte ce qui nécessitera de barrer la route pour les véhicules. Un itinéraire de déviation a déjà été validé. L'avantage de cette technique est de limiter les coûts et le temps d'intervention (1 mois au lieu de 3-4 mois avec une tranchée partielle). Il a également été vu de caler l'intervention durant la période estivale afin de limiter l'impact pour la population.
- ouvrage de franchissement avenue du commandant Bicheray (70 ml): pour cet ouvrage cadre de 3 x 3,3 m, il n'est pas possible d'intervenir en tranchée ouverte car c'est une voie extrêmement emprunter (elle est également utilisée pour les convois exceptionnels). Aussi, la méthodologie envisagée est l'utilisation d'un micro-tunnelier pour maintenir la circulation durant les travaux. Pour la partie voie ferrée, il est possible de couper la voie quelques jours pour faire les travaux. La durée des travaux est estimée à 2 mois.

Pour la réalisation des portions de cours d'eau, il s'agit de terrassement afin de recréer la géométrie du lit et des berges. Un apport granulométrique sera effectué dans le lit afin de reconstituer un matelas alluvial.

La méthodologie pour la mise en place des palplanches n'est pas encore arrêtée. En effet, le SBVCAR est en attente des résultats des études géotechniques (G2 AVP et G2 PRO) pour valider la méthodologie à employer. Cette dernière sera adaptée afin de limiter les nuisances sonores et prendra également en compte les contraintes techniques (pour les palplanches à installer à proximité du Viaduc des Barrières du Havre).

La méthodologie plus détaillée est décrite dans le l'AVP réalisé par INGETEC et fourni en annexe.

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

La majorité du débit transitera via le nouveau bras créé. Une partie du débit (20% du module) utilisera le bras et le passage busé actuel.

Enfin, une répartition des débits entre les deux bras sera effective afin que le nouveau bras créé absorbe la crue vicennale (Cf AVP - INGETEC 2024).

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

- ① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le présent projet sera soumis à une Déclaration d'Utilité Publique (DUP) notamment pour acquérir certaines parcelles nécessaires à la réalisation de ce dernier.

Il sera également soumis à une autorisation au titre de la Loi sur l'Eau au titre de la rubrique 3.1.2.0. : Installations, ouvrages, travaux ou activités conduisant à modifier le profil en long ou le profil en travers du lit mineur d'un cours d'eau, à l'exclusion de ceux visés à la rubrique 3.1.4.0., ou conduisant à la dérivation d'un cours d'eau. Le projet est concerné par cette rubrique notamment à cause de la création d'ouvrages d'arts (2) pour le franchissement des rues de Bapeaume et de du Commandant Bicheray.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Superficie globale du projet	13950m <sup>2</sup>
Longueur de l'ouvrage de franchissement rue de Bapeaume	15 ml
Longueur de l'ouvrage de franchissement avenue Bicheray	70 ml dont puit de lumière 7 ml
Volume de déblai	32 000 m <sup>3</sup>

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune d'implantation

Numéro :  Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal :  BP :    Cedex :

##### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. :   °   '   "  Lat. :   °   '   "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. :  °  '  " E Lat. :  °  '  " N

Point de d'arrivée : Long. :  °  '  " E Lat. :  °  '  " N

##### Communes traversées :

##### Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

#### 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

##### 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, précisez les caractéristiques du projet « avant /après ».**

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une zone humide d'environ 580 m <sup>2</sup> se situe sur la zone à proximité du tracé projeté. Dans le cadre des travaux projetés, 200 m <sup>2</sup> de zones humides verrais leur topographie modifiée afin de recréer une berge en pente douce. Au total ce sera 5300m <sup>2</sup> de berges faisant l'interface entre les milieux terrestres et aquatiques qui vont être créées permettant une aire de dissémination des espèces présente plus inintéressante.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRi approuvé le 11 juillet 2022 (projet d'ouverture du Cailly ferait diminuer de 20ha l'enveloppe inondation du PPRi - étude EGIS 2019) PPRT approuvé le 31 mars 2014 (projet d'ouverture du Cailly pas dans l'emprise des zonages PPRT).
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Cf étude diagnostic pollution réalisé par le bureau d'étude Tell Us et AVP Ingetec. Plusieurs contaminations déclassantes sont à faire ressortir: o Secteur 1/amont – Zone de stockage (HCT C10-C40, HAP, Sb) o Secteur 2/Intermédiaire/MIN – Voies SNCF (Sb, Ni), Parking MIN (HCT C10-C40, HAP, SO4, Fraction Soluble et Sb) o Secteur 3/aval/HAROPA (SO4, Fraction Soluble et Sb)
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site Natura 2000 Directive Oiseau le plus proche se situe à 6,5 km à l'Ouest (Estuaire et marais de la basse Seine - FR 2310044). Site Natura 2000 le plus proche se situe à 6 km à l'Ouest (Boucles de la Seine Aval - FR 2300123).
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La création du nouveau bras va entraîner un retrait des matériaux excavés. Il y aura donc essentiellement du déblai dans le cadre de ce projet. Les matériaux issus du déblai seront acheminés dans des centres agréés. Les possibilités d'évacuation des matériaux par la voie ferrée seront étudiées.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet ne va pas impacter la disponibilité de la ressource. Il sera étudiée la possibilité d'améliorer les réseaux d'assainissement du secteur pour réduire les rejets actuels au cours d'eau par temps de pluie.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet va recréer un bras de cours d'eau à ciel ouvert avec des berges essentiellement naturelles et la biodiversité qui va avec. De nombreux milieux à l'interface milieux terrestres / aquatiques (les berges et le lit du cours d'eau + prolongement de la zone humide) sont donc créés en lieu et place de surfaces imperméabilisées (bitumes...) dans le cadre de ce projet.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche étant à 6 km, il n'y a pas d'impact du projet sur ce dernier.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il s'agit d'un projet qui va entraîner la désimperméabilisation (berges) d'une surface assez importante pour recréer un milieu naturel.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet va avoir un impact positif sur le risque inondation du secteur. En effet, une étude menée par EGIS réalisée en 2019 montre que 20 ha ne seront plus soumis au risque inondation identifié dans le PPRi suite à la réalisation de cet aménagement (Cf étude EGIS de 2019).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui durant la phase travaux pour la réalisation de l'ouvrage cadre rue de Bapeaume. Il est notamment prévu de réaliser ces travaux durant la période estivales afin de limiter la gêne pour la population.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La présence d'engins de chantier va engendrer du bruit sur la zone de chantier.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des nuisances pourraient être causées lors de la mise en place des palplanches. Il a bien été identifié la présence d'habitations et de bureaux à proximité de la zone d'intervention.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lors de la mise en place des palplanches durant le chantier, il est possible d'avoir des vibrations en fonction de la méthodologie retenue. Une attention particulière sera apportée à cette thématique.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui durant la phase travaux les matériaux déblayés sont de qualité variable (Cf étude Tell Us).
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui l'usage des sols va être modifié. En effet, on va passer de sols imperméabilisés utilisés essentiellement pour du parking ou du stockage pour les transformer en espace naturel (nouveau bras de cours d'eau).

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Bien qu'il y ait un projet de balade le long du nouveau bras, les incidences ne sont pas les mêmes et donc pas cumulables.

---

### 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui     Non

Si oui, décrivez lesquelles :

---

### 6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

---

### 6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le projet d'ouverture du Cailly n'aura pas d'impacts résiduels négatif. En effet, les seuls impacts auront lieu durant la phase travaux:

- Impact lié au bruit durant les travaux: ces impacts sont notamment du au battage des palplanches. Les études géotechniques sont en cours afin d'adapter la méthodologie employée.
- Impact lié à la circulation: lors de la réalisation de l'ouvrage de franchissement rue de Bapeaume qui se fera en tranché ouverte, la circulation sera fermée pour les véhicules. Un itinéraire de déviation a déjà été envisagé. De plus, il est prévu que cette phase soit réalisée durant la période estivale pour limiter l'impact. Il avait été envisagé des travaux sur la moitié de la rue avec un basculement pour l'autre moitié mais cela aurait considérablement augmenté le temps de chantier avec une gêne qui aurait toujours eu lieu avec une circulation alternée.

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le SBVCAR ne pense pas que le projet d'ouverture du Cailly devrait faire l'objet d'une évaluation environnementale car il s'agit d'un projet de renaturation inscrit au SDAGE et au SAGE. De plus, ce projet va contribuer à la dés-imperméabilisation d'une surface importante sur un secteur très fortement urbanisé et contribue à l'adaptation au changement climatique.

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié.</b>	<input type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Etude hydraulique de la réouverture du Cailly en prenant en compte les paramètres hydrologiques du PPRi, 2019 - EGIS	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Rapport Technique - Diagnostic complémentaire de pollution des sols et des enrobés (mission A200 et A270) - Réouverture du Cailly, Tell Us Ingénierie - 2024	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Étude et note de prédimensionnement des ouvrages, TRAVEE - 2024	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Réouverture du Cailly - Notice explicative - AVP, INGETEC - 2024	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Note explicative reprenant les rubriques du présent CERFA.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

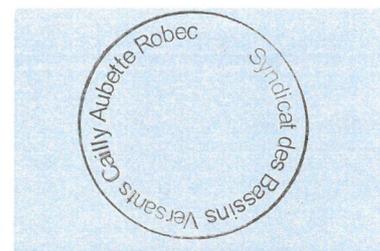
Nom ANQUETIN

Prénom Benoit

Qualité du signataire Président du SBV Cailly-Aubette-Robec

À Déville-lès-Rouen

Fait le 13 / 01 / 2025



Signature du (des) demandeur(s)

A handwritten signature in black ink, appearing to be "M. Benoit Anquetin".

